La responsabilité légale des infirmiers

OUERTANI AYMEN
SERVICE DE RÉANIMATION MEDICALE
HÔPITAL A. MAMI ARIANA

17/11/2022

Introduction

- L'exercice de la médecine contemporaine nécessite la collaboration de plusieurs catégories professionnelles médicales pour le plus grand bien des patients.
- A ce titre il ne faut certainement pas mésestimer le rôle des infirmiers.
- Sans les infirmiers, aucun médecin ne pourrait pratiquer son art.
- La gamme de notre activité, allant de la pose d'un simple patch jusqu'à une ponction intraveineuse, témoigne d’une haute formation technique et scientifique, couronnée par un diplôme attestant plusieurs années d'études.

Introduction

- En général, S'il ne peut y avoir de droit sans devoir, il ne peut y avoir de pouvoirs sans responsabilités.
- Il en est ainsi dans le milieu médical et hospitalier comme les autres secteurs de la vie économique ou administrative.
- Les cadres infirmiers ont à ce titre des responsabilités professionnelles propres, qui sont proportionnées à leur poste hiérarchique.
- Ainsi, ils sont directement responsables des actes qu'ils effectuent eux-mêmes, mais aussi indirectement responsables des actes réalisés par le personnel placé sous leur autorité.

Définition

- La responsabilité est «l'obligation de réparer le dommage que l'on a causé par sa faute» (dictionnaire Robert).
- La responsabilité, est :

✓ le principe selon lequel chacun doit répondre des conséquences de ses actes .

✓ l'obligation de réparer le dommage que l'on a causé par sa faute.

Les différentes responsabilités professionnelles des infirmiers

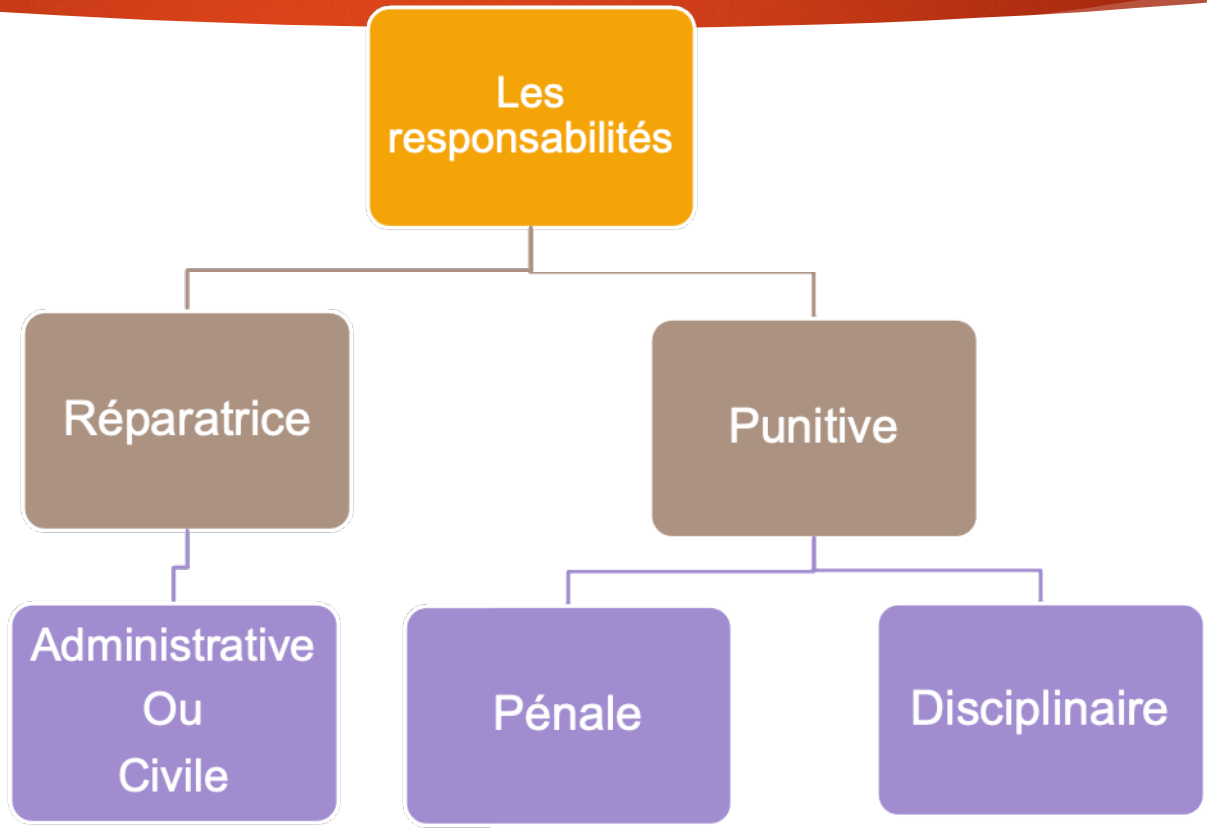

Engagement de la responsabilité

Faute	• Une faute a été commise
Préjudice	• Le patient a subit un dommage ou un préjudice
Lien de causalité	• Il excite un lien entre la faute et le préjudice

La responsabilité administrative ou civile

- Il s’agit de répondre d’un préjudice causé a un patient afin d’en assurer la réparation en cas de faute.
- Le but de la responsabilité administrative ou civile est la réparation d’un dommage causé.
- Cette réparation est généralement prise en charge par les établissements employeurs et qui consiste à indemniser le préjudice causé au patient (dommage-intérêt),

La responsabilité administrative ou civile

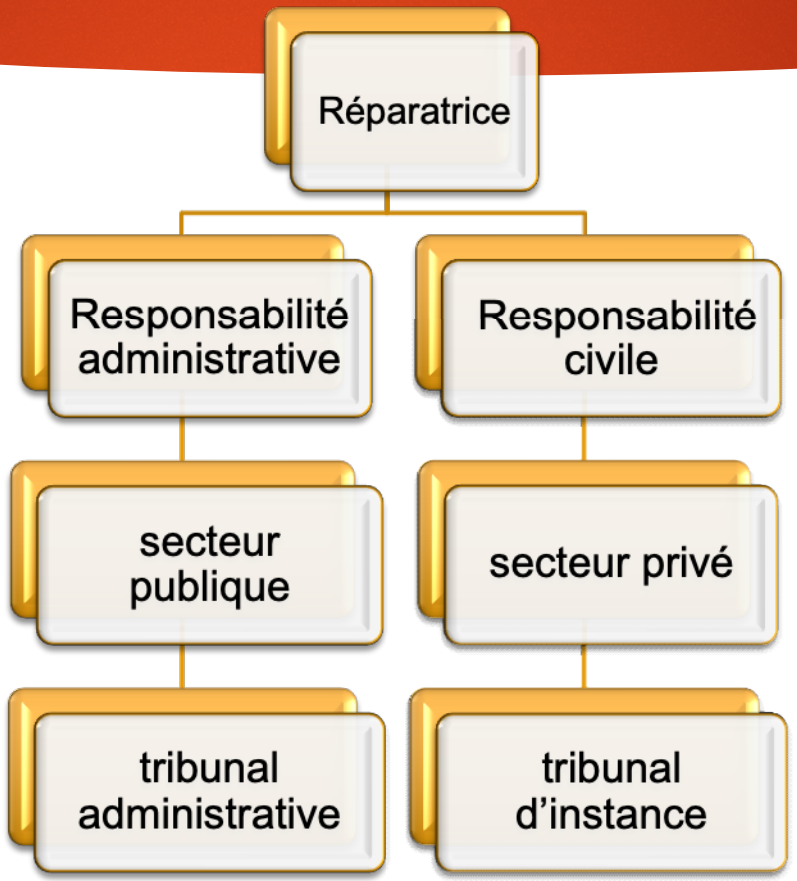

La responsabilité administrative ou civile Fautes

- La jurisprudence distingue deux types de faute :
  - La faute liée à l'acte de soins.
  - La faute liée à la mauvaise organisation du service.

La responsabilité administrative ou civile
Fautes

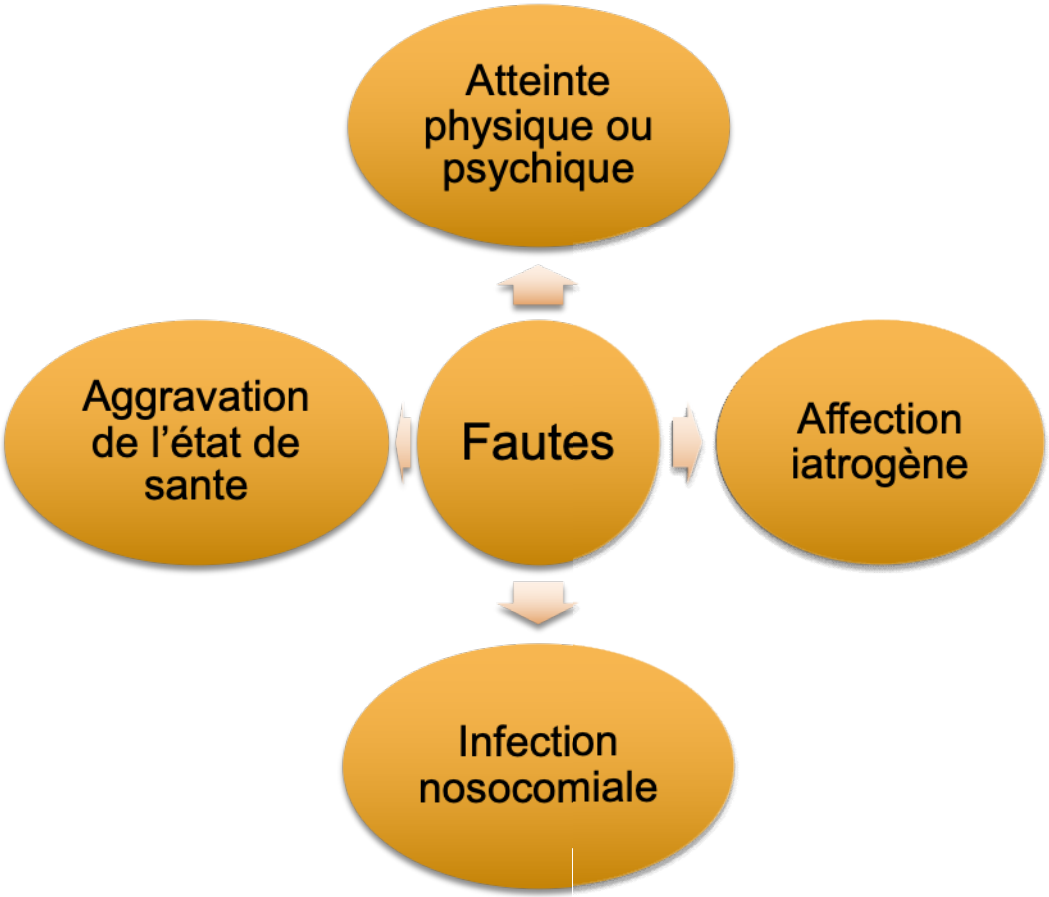

La responsabilité pénale
Objectifs

- L’objectif de la responsabilité pénale n’est pas la réparation d’un préjudice subi mais la punition, la sanction de celui qui a commis le dommage.
- La responsabilité pénale est individuelle , « nul n’est responsable pénalement que de son propre fait. » l’article 121-1 du code pénale français
- Il s’agit de punir celui qui a commis une faute visée par le code pénal.

La responsabilité pénale
Objectifs

- La punition est prononcée au nom de la société par le tribunal ; il peut s'agir soit d'une peine d'amende, soit d'une peine d'emprisonnement.
- Cette peine est le but de la responsabilité pénale.
- Les tribunaux de compétents :
  - Tribunal de police : contravention
    - Tribunal correctionnel : délits
      - Cour d'assises : crime

La responsabilité pénale
Fautes

La responsabilité pénale
Fautes

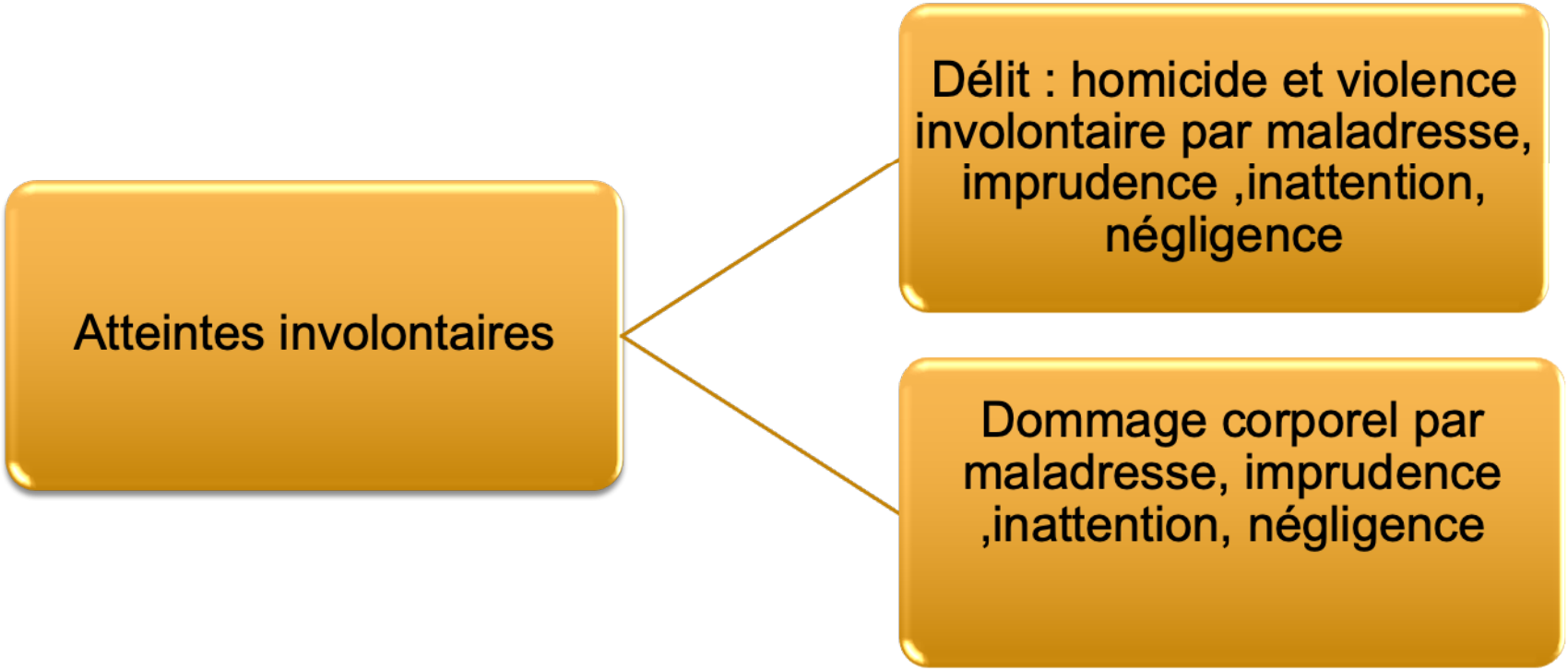

La responsabilité disciplinaire
Objectifs

- La responsabilité disciplinaire est la seule qui ne soit pas engagée par un juge, car elle appartient à l'employeur privé ou public qui dispose du pouvoir disciplinaire pour sanctionner les actes estimés fautifs des salariés.
- La responsabilité disciplinaire réprime la conduite du l'infirmier.
- L'employeur a, à sa disposition une large palette de sanctions applicables selon la gravité de l'acte fautif : l'avertissement, le blâme, une interdiction temporaire ou permanente de travail voire un licenciement.

La responsabilité disciplinaire
Fautes

- Violation d'une règle professionnelle « article R4312-1 à R4312-89 du code de la sante publique ».
- Désobéissance d'ordres moraux émanant du responsable.
- Inobservation de mesures morales émanant du responsable.

Le cumul des responsabilités

- Pour un même acte, l'ensemble des responsabilités peut être engagé à l'encontre de l'infirmier.
- Si l'action d'un infirmier cause le décès d'un patient, il peut être poursuivi :
  - Civilement par la famille du patient.
  - Pénalement pour homicide involontaire puni d'une peine d'amende et/ou d'une peine d'emprisonnement.
  - disciplinairement par l'hôpital, la clinique.

être responsable vis-à-vis...

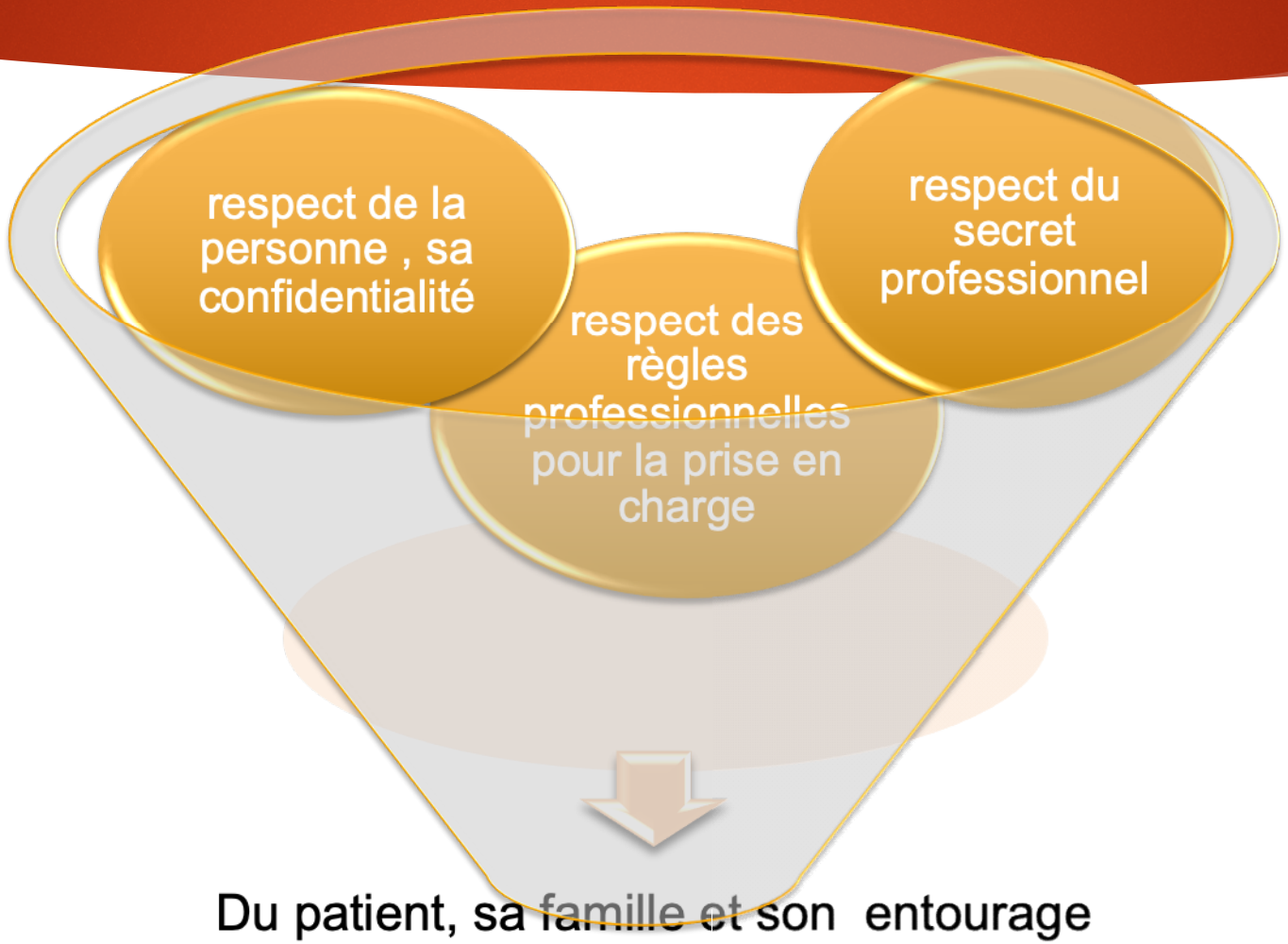

être responsable vis-à-vis...

être responsable vis-à-vis...

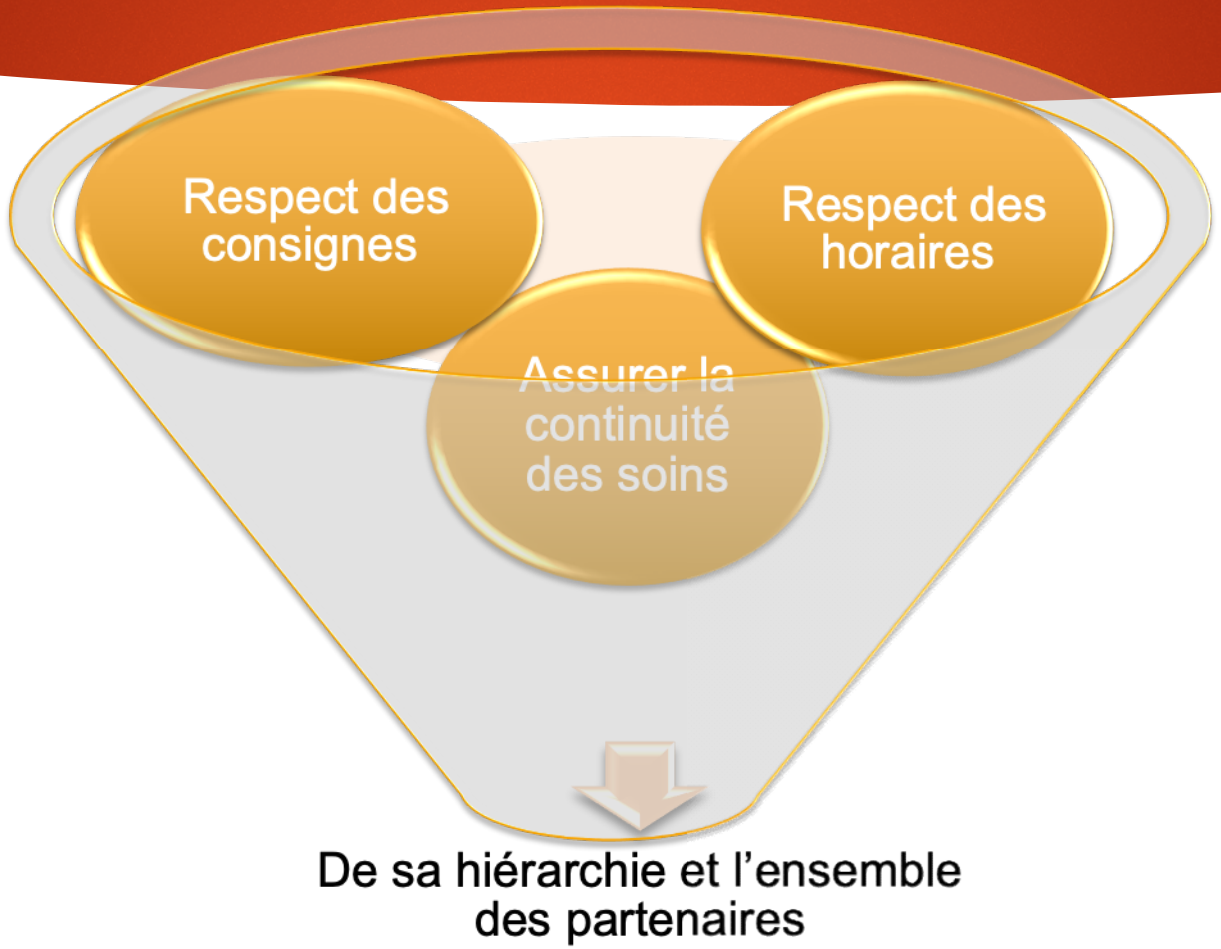

Erreur médicamenteuse et responsabilité

- « J'ai récemment injecté un médicament à une mauvaise posologie. J'ai respecté la prescription, qui était erronée, ce que le médecin a admis. Il n'y a eu aucune conséquence pour le patient, mais je me pose la question de ma responsabilité dans ce cas ? »

Erreur médicamenteuse et responsabilité

- L'infirmier doit appliquer les prescriptions du médecin, conformément à l'article R. 4311-7 du code de la santé publique. Mais il ne doit pas le faire aveuglement.
- En effet, l'article R. 4312-29 CSP prévoit que « l'infirmier ou l'infirmière applique et respecte la prescription médicale écrite, datée et signée par le médecin prescripteur (…).
- Il doit demander au médecin prescripteur un complément d'information chaque fois qu'il le juge utile, notamment s'il estime être insuffisamment éclairé.(…) »

Erreur médicamenteuse et responsabilité

- Si l'infirmier n'est pas tenu d'exercer un contrôle technique sur la prescription médicale, il a toutefois le devoir de vérifier qu'elle ne présente pas un danger pour le patient.
- En cas de doute, il doit interroger le médecin afin d'obtenir une confirmation soit de la prescription, soit de la modification et la porter au dossier.
- En cas de complications pour un patient, la responsabilité civile et pénale du prescripteur serait à coup sûr engagée. Celle de l'infirmier pourrait également être retenue s'il s'avère qu'il était en mesure de détecter l'erreur de posologie.

Conclusions

- L’infirmier est totalement responsable de ses actes mais en structure hospitalière, il est couvert par l’établissement de santé.
- La connaissance et le respect de la règlementation et des recommandations de bonnes pratiques sont les éléments clés pour éviter les fautes professionnelles.
- L’importance de l'actualisation et du développement de la loi tunisienne qui devrait réglementer les responsabilités de tous les personnels de santé.